



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingeaux

DELIBERATION N°03-2024.22.03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingeaux légalement convoqué s'est assemblé en lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIOGIER, président du syndicat.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membre présents : 12
Date de convocation du comité syndical : 12 mars 2024
Secrétaire de séance : Marie-Josèphe PAULET

PRESENTS : Daniel FAVIER, Marie-Josèphe PAULET, Hébert MASSE, Lucien ROUX, Alain FOURNIER, Pierre MOREL, Pascal PEROTTI, David SUC, Jean-Pierre FILIOL, Pierre LIOGIER, Victor SABATIER et André NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES : André DUBOEUF et Didier RAULT.

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU EN GROS AUX COMMUNES

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical que, pour faire face aux charges de l'exercice 2024, le SIPEP doit fixer un prix de l'eau pour chaque commune.

Compte tenu des dispositions arrêtées dans les statuts du Syndicat au 1^{er} janvier 2017, le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix de l'eau 2024 pour chaque commune, comme suit :

Commune	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C. 5,5%
Beaux	2 784,75 €	2 937,91 €
Bessamorel	2 437,50 €	2 571,56 €
Le Mazet St Voy	7 713,75 €	8 138,01 €
Retournac	28 284,00 €	29 839,62 €
St Jeures	7 758,75 €	8 185,48 €
St Julien du Pinet	2 549,25 €	2 689,46 €
St Maurice	43 488,75 €	45 880,63 €
Yssingeaux	78 619,50 €	82 943,57 €
TOTAL	173 636,25 €	183 186,24 €

Affichée le
Transmise le

REGU A LA SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2024

D'YSSINGEAUX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président du SIPEP
Pierre LIOGIER

